

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 55 (1947)
Heft: 2

Quellentext: En marge de la Révolution vaudoise
Autor: Glayre, Maurice

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'élève à 434 m. Lüdi, dans sa monographie du Grand Marais arrive, pour l'époque romaine à un niveau moyen du lac de Neuchâtel de 431 m.¹. C'est un niveau supérieur au niveau actuel (429,5), mais inférieur au niveau d'avant la correction des eaux du Jura. Notre constatation vient appuyer cette assertion. Le moyen âge a vu monter le niveau du lac, et il paraît assez naturel de supposer qu'au XIII^e siècle la chaussée romaine n'offrait plus une sécurité suffisante contre les inondations, ce qui la fit abandonner. Au siècle passé encore, les hautes eaux dépassaient 433,5 m.

ANDRÉ KASSER.

En marge de la Révolution vaudoise

On sait que plusieurs baillis eurent quelques difficultés à surmonter en janvier 1798, pour faire transporter à Berne leurs effets, habits, matériel, meubles, etc. Voici à ce sujet la curieuse lettre de l'ex-bailli de Morges, adressée au commandant français à Lausanne par l'intermédiaire de Maurice Glayre.

*Thormann cydevant Baillif de Morges au général,
commandant à Lausanne.*

Berne, 11 février 1798.

Tous mes effets, meubles, linge, habits avec ceux de ma femme, de ma famille, de mes domestiques sont arrêtés à Morges sur votre réquisition à ce que l'on me mande. Me trouvant dans le dénuement le plus absolu de tout, je viens vous prier de vouloir bien permettre qu'ils puissent me parvenir, offrant de donner caution à Morges même pour la valeur du tout qui peut être évaluée par le Comité de Morges qui a assisté

¹ *Op. cit.*, note 10, fig. 44, p. 252.

à l'emballage du tout. J'ai l'honneur de vous adresser, Mon Général, le passe-port que la commune de Morges m'a donné à mon départ

J'ai désiré dans tout le cours de mon administration d'être nommé dans aucune feuille publique. Mais comme, dans ce moment, il m'importe d'être connu de vous, j'ose en appeler au témoignage du bailliage que j'ai administré, aux membres qui composent le Comité de Lausanne, aux départements du Mont-Blanc, du Jura et de l'Ain, aux différents résidents qui ont été à Genève sur les principes qui m'ont guidés pendant toute mon administration.

J'ose encore vous prier d'accorder un passe-port au nommé César Barrat d'Aubonne, mon cocher, qui est retourné au Pays de Vaud et qui désire me rejoindre. Je vous promets sur ma parole d'honneur qu'il ne sera employé à aucun service militaire quelconque.

Je m'engage à ce que les chevaux qui m'amèneront mes effets retourneront au Pays de Vaud.

J'ai l'honneur d'être avec respect

Mon Général,

Votre très obéissant serviteur.

THORMAN, cydevant baillif de

Morges.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

C'est M. Edgar Pelichet, vice-président, qui, en l'absence de M. Marius Perrin empêché, ouvre la séance du 22 février 1947, à 15 h., à la Salle Tissot.

Dix nouveaux membres sont admis : M^{me} W. Mermod-Savoye, à Sainte-Croix ; M^{me} Aimée Thorens-Rapin, à Sainte-Croix ; M. Auguste Capt, ancien juge cantonal, à Lausanne ; M. Jean-Pierre